

DECISION

D-2021-08

LE PRESIDENT DE LA COMMISSION D'ACCES AUX DOCUMENTS ADMINISTRATIFS

VU le code des relations entre l'administration et le public, et notamment le livre III ;

VU l'arrêté du 17 janvier 2008 fixant le montant et les modalités d'attribution des indemnités pouvant être allouées aux membres et collaborateurs de la commission d'accès aux documents administratifs ;

DECIDE :

Article 1: Il est mis fin aux fonctions de Monsieur Bastien BRILLET en tant que rapporteur général à compter du juin 2021.

Article 2: Madame Caroline GABEZ est nommée rapporteur général à compter du 1er juin 2021.

Fait à Paris, le 19 avril 2021



Jean- Luc NEVACHE

